



## Prévis après démission

-----  
Par Amelie95

Bonjour,

Je souhaiterais démissionner de mon poste actuel, car ça se passe vraiment très mal. Mais j'aimerais ne pas effectuer mon préavis de 2 mois. Potentiellement je sais que l'entreprise peut me forcer à le respecter mais j'ai peut-être trouvé une solution.

Cela fait plus de 6 mois quand je suis en poste (travail de bureau) et mon entreprise ne m'a jamais fait passer ma visite médicale du travail, en sachant qu'à l'époque je leur avait stipulé que je n'en avais pas à jour.

Pensez-vous qu'il est possible de se servir de cette erreur de leur part pour ne pas effectuer ma période de prévis.

Désolé si je n'ai pas été très claire... Et merci d'avance pour vos retours !

-----  
Par kang74

Bonjour

Non, mais vous pouvez vous en servir pour faire une mise en demeure de passer votre visite d'embauche si vous n'en avez pas eu depuis 5 ans avec un poste similaire .

Cela commence toujours par une LRAR pour prouver une absence de quoi que ce soit .

Vous pouvez négocier une dispense de préavis( sans qu'il soit obligé de payer cette dispense bien évidemment) et faire en sorte qu'il n'ait pas super envie de vous payer deux mois de plus .